

Paris, le 13/07/2023

Financement des transports dans le cadre des actions mises en place par l'association arpejeh

Objectif : l'association met en place tout au long de l'année des actions à destination de jeunes en situation de handicap de 15 à 30 ans : visites d'entreprises, temps d'échange, coaching pro (simulations d'entretiens), semaines de stage découverte inter-entreprises...

La mise en place de ces actions et événements nécessite parfois des frais de mobilité et de déplacements. À compter de septembre 2023, l'association arpejeh souhaite poursuivre son développement et proposer les actions à davantage de jeunes. Dans un cadre budgétaire limité, nous mettons en place l'organisation suivante concernant le financement des actions afin qu'elles soient profitables à un maximum de jeunes.

Dépenses concernées : bus, taxi, déplacements en voiture, transports en commun

Nota bene : cette organisation ne concerne pas la mobilité dans le cadre du forum découverte des métiers annuel

Organisation dans le cadre des demandes de financement des transports :

- 1) Nous vous demandons de prévoir les déplacements du ou des jeunes par vous-même dès l'inscription
- 2) Seulement en cas de besoin, vous pourrez contacter l'équipe arpejeh.
Pour ce faire, nous vous demandons 3 devis libellés au nom de :
L'« association arpejeh »
23 rue du départ
Boite 37
75014 PARIS
 - a. Pour un montant allant jusqu'à 200,00€ : arpejeh prend en charge en totalité de la facture
 - b. Pour un montant au-delà de 200,00€ : arpejeh prend en charge 70% de la facture.
L'établissement ou organisme inscrivant le ou les jeunes prendra de son côté 30% du montant du trajet.

Pour toute question, contacter : mathilde.large@arpejeh.com et manon.dandrieux@arpejeh.com